



MVAB - Association loi 1901
Siège social : mairie de Blandy-les-Tours 77115
Co-présidentes :
Carole Allaire-Tual et Martine Turgis
06 22 28 94 40
mvablandy@gmail.com
<http://www.mieuxvivreablandy.fr>
N°SIRET : 513 108 4720 00012

Concertation sur la modification du PLU de Fouju Déposition faite par l'association « Mieux Vivre à Blandy - MVAB »

Dans le cadre du projet de création d'un Data Center à Fouju (77390) dénommé « Campus IA », il est proposé d'agrandir le périmètre de la ZAC « Parc d'Activités de la Brie des Rivières et Châteaux » à laquelle MVAB s'est toujours opposée car située sur des terres agricoles. Le présent dossier concerne la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme -PLU.

L'autorité compétente a choisi la procédure simplifiée dite « déclaration de projet » qui permet d'accélérer la mise en conformité du PLU en déclarant le projet de Data Center « d'intérêt général ». MVAB est surprise de l'utilisation de cette procédure qui réduit le débat démocratique et souhaite savoir si des études d'impact sérieuses ont été commandées à des instances indépendantes.

La présente Concertation préalable est organisée du 10 septembre 2025 au 10 octobre 2025. Le dossier de Concertation est en ligne. Toutefois, il est à déplorer que le registre pour recueillir les observations du public ne le soit pas et demande un déplacement en mairie de Fouju.

Le bilan de cette Concertation sera joint au dossier « d'Enquête publique » appelé également « Consultation du public ». **Elle se tiendra du 13 octobre 2025 au 23 novembre 2025 sous le contrôle de la Commission Nationale des Débats Publics (CNDP).** MVAB attend le dossier d'Enquête publique, qu'elle espère plus explicite, pour approfondir ses observations.

Les premières observations de MVAB

Nous tenons à préciser que MVAB reconnaît l'intérêt des outils numériques et d'intelligence artificielle et leurs apports considérables dans des domaines tels que la recherche, la santé, l'éducation...

Mais, MVAB estime que ce projet est problématique à plusieurs égards :

- l'artificialisation de terres agricoles ;
- le nom donné à ce projet « Campus IA » qui ne reflète pas la réalité ;
- la souveraineté numérique de la France dont on peut sérieusement douter dans le cadre de ce projet ;
- l'importance du projet et son impact néfaste dans de nombreux domaines ;

1) MVAB s'oppose à l'artificialisation des terres agricoles

La totalité de la construction du "campus" est prévue sur une zone agricole. Il est donc totalement faux de prétendre que la solution retenue limite l'artificialisation du sol. On ne voit pas comment cette artificialisation peut-être compensée.

En outre, le Schéma Directeur de la Région IDF-Environnement – SDRIF-E, mentionne dans son orientation réglementaire OR 126 que l'installation de data center doit se faire en priorité sur des terres déjà artificialisées.

2) Le nom donné à ce giga data center (12 bâtiments), « Campus IA », semble un terme abusif

Le projet de construction de **data center**, c'est-à-dire de bâtiments, permet le stockage et le traitement numérique d'un nombre très important de données. Un **campus** est un ensemble de bâtiments et d'infrastructures dédiés à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante, incluant des salles de classe, des bibliothèques, des résidences universitaires et parfois des complexes sportifs. La seule action pédagogique dont il est fait état dans le dossier de concertation est la formation professionnelle des personnes travaillant sur le site et dont on ne connaît ni le nombre ni la qualification. Le terme de campus IA est donc abusif et peut induire en erreur la population en donnant un aspect positif erroné au projet d'autant que sa présentation n'indique à aucun moment son orientation vers le développement scientifique et la recherche universitaire.

3) La souveraineté numérique de la France ne nous semble pas assurée

Le gain apporté par le projet dans ce domaine nous paraît discutable : s'agissant d'un projet financé par des fonds étrangers et utilisant une technologie étrangère, la souveraineté des données qui y seront stockées n'est pas garantie.

4) L'importance du projet et son impact néfaste dans de nombreux domaines

Nous demandons une ou plusieurs études d'impact diligentées par des bureaux d'étude sérieux et indépendants. Ces études d'impact doivent combiner des approches quantitatives et qualitatives pour évaluer les conséquences environnementales et sociales du projet, garantissant ainsi des décisions éclairées et responsables.

Les domaines concernés sont nombreux dont ci-dessous quelques uns cités :

- impact sur la santé des populations proches du Data center, aussi bien villageoises que du centre pénitentiaire ;
- provenance et gestion de l'eau, de l'énergie électrique ;
- valorisation de la chaleur fatale ;
- pollution et bruit découlant des nombreux groupes électrogènes fonctionnant au fuel ;
- pollution de l'air, irritation des voies respiratoires ;
- nombreux déchets : batteries, lampes, solvants, réfrigérants, substances contenues dans les serveurs : plomb, mercure ;
- emplacement et traitement des surfaces de stationnement ;
- émission de gaz à effet de serre, ondes électromagnétiques ;
- augmentation de la circulation routière avec un effet cumulé avec le centre pénitentiaire qui devrait se trouver à 50 mètres du data center ;
- pollution sonore occasionnée par le data center ;
- artificialisation des sols entraînant une perte de la biodiversité, une imperméabilisation du sol avec une augmentation du risque d'inondation ;
- quel sera le bénéfice pour la population locale en terme d'emplois, de services, d'infrastructures ? Les habitants de Crisenoy, les Bordes et Fouju seront les premiers impactés ;

Enfin, le projet de data center est situé juste à proximité d'un projet de prison déjà contesté. Avec une autoroute, une ligne de TGV, une prison, une décharge, notre territoire a déjà son lot de nuisances, qui mettent en péril son caractère rural, et dégradent considérablement notre qualité de vie. Face à quelques effets positifs qui ne sont pas certains de l'implantation du « data center » la liste des risques, des nuisances et des dangers pour l'environnement et la santé est impressionnante associée à une incertitude d'autonomie financière, numérique et intellectuelle.

Martine TURGIS et Carole ALLAIRE TUAL
Co-présidentes de MVAB